

## FICHE D' INSCRIPTION 2ème Ronde des Jeunes Anciennes 22 Mars 2020

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville/ Code Postal : .....

Tél. : ..... Mail : .....@.....

### Information véhicule

Marque : .....

Modèle : .....

Finition : .....

Année : .....

### L'inscription (20€/Véhicule) donne accès à :

Participation à la balade  
Participation à la dégustation  
Roadbook  
Plaque

J'accepte le règlement (ci-contre) de l'évènement

Signature :

Inscription et règlement à l'ordre de " JSA " sont à envoyer à :

**Januel Sport Auto - 8 rue Jean Macé 07100 Annonay**  
ou remise en main propre :  
**La Loco Bar - 571 route du Forez 07430 Davézieux**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez appeler

**Dylan Januel : 07 71 25 35 41**

## REGLEMENT DE LA RONDE DES JEUNES ANCIENNES

L'association Januel Sport Auto organise une balade suivi d'une exposition de voitures anciennes.

Le prix d'inscription est fixé à 20 euros par voiture comprenant la plaque rallye de la « Ronde des Jeunes Anciennes » un croissant, un road book, la participation à la balade, et la participation à la dégustation

L'inscription se fera par courrier à l'adresse : Januel Sport Auto - 8 rue Jean Macé 07100 Annonay ou en main propre au bar "La Loco" situé 571 route du Forez 07430 Davézieux (17h/01h)

Seules les inscriptions complètes seront validées (fiche d'inscription remplie et signée, et paiement joint à l'ordre de " JSA ").

Les véhicules acceptés sont les voitures dont la production à démarré avant l'année 1990 ainsi que certains véhicules sur accord de l'association

Les enfants de moins de 18 ans peuvent accompagner leurs parents sous la responsabilité de ceux-ci.

En cas de problèmes mécaniques chaque participant doit faire dépanner son véhicule par ses propres moyens et à ses frais.

Cette balade n'est pas une course de vitesse, elle ne revêt aucun caractère sportif et ne donnera lieu à aucune moyenne imposée ni aucun chronométrage.

L'association J.S.A a souscrit une responsabilité civile pour cette manifestation.

Cependant le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant endommager son véhicule ou de ceux causés à autrui.

L'association J.S.A décline toutes responsabilités relatives aux incidents, vols, accidents, contraventions qui pourraient survenir lors de la balade.

Par le seul fait de leur engagement les participants dégagent ipso facto la responsabilité de l'association J.S.A et engagent leur propre responsabilité civile et pénale.

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites avérés ou dont le comportement irait à l'encontre de la manifestation sera immédiatement exclu par les organisateurs.

La participation à la balade implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant l'épreuve.

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres participants.

L'association J.P.S.A se réserve le droit d'apporter toute modification à ce présent règlement.

Par son engagement chaque participant accepte d'adhérer à ce règlement et de se conformer aux décisions des membres du bureau du Comité des fêtes.

En cas d'annulation de votre part le remboursement s'effectuera par chèque :

Avant le 22 Février : 100% // Avant le 1 Mars : 75% // Avant le 8 Mars 50% // Avant le 15 Mars : 25%

Après le 15 Mars 0% (La plaque et le roadbook seront imprimés donc récupérable en cas d'annulation)